

CONCOURS : RH-01(19)
AVIS EXTERNE
Emploi d'été 2020
Monitrice au programme de plein air

Un programme d'été de plein air est organisé par le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario. Ce programme offert à des élèves de 13 à 18 ans vise le développement d'habiletés sociales et du leadership. Par l'entremise d'un cours crédité de plein air et de certifications variées (canotage, premiers soins), les élèves ont l'occasion de développer les compétences nécessaires pour s'intégrer avec succès dans leur communauté. En plus du personnel responsable de la programmation (un enseignant et un assistant en intervention comportementale), il est nécessaire de fournir de l'appui additionnel à ces élèves. Le Conseil est à la recherche d'une personne du sexe féminin qui pourra appuyer les filles inscrites au programme. La personne occupant le poste :

- aidera dans la planification des activités et des sorties
- appuiera le personnel enseignant dans la mise en œuvre des activités
- appuiera les élèves sur une base individuelle et de groupe
- accompagnera les élèves et le personnel enseignant lors des sorties afin d'assurer la sécurité des élèves en tout temps

À noter qu'il y aura des excursions de canot/camping et des randonnées pédestres avec nuitées.

Qui ?	Étudiantes du collège ou de l'université
Quand ?	du 3 juillet au 24 juillet 2020 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30 (avec certaines nuitées)
Où ?	École secondaire Hanmer (Hanmer)
Certification requise :	Certificat - sauvetage national
Rémunération :	19,17 \$/heure pour un total de 185 heures
Superviseure :	Carole Paquette

Nous invitons les étudiantes de collège ou d'université intéressées à un emploi d'été de faire parvenir un curriculum vitae et le formulaire *Réponse à l'annonce de poste* avant 12 h le 27 mars 2020 à l'attention de :

Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@cspgno.ca

Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.

Jean-Marc Aubin, président

Marc Gauthier, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.